

Graindelle
agent
Aujourd'hui Vingt Deuxième Brumaire, au six de la Rép. Ce
française une indivisible, sage honneur d'union.
Devant moi Pierre Charles Graindelle agent municipal de
La commune du Grand Preigny chef lieu de canton
département d'Indre et Loire. Et Comparses Eux
maitre communal Charles Joubert journalier d'union
au lieu de la parrie susdite commune du Grand
Preigny âgé de Vingt deux ans, marié et Joubert

Homme d'année agé de vingt-neuf ans, marié Joubert
 fille agée de vingt deux ans demeurant savoir
 même Joubert femme Commune de Grand
 prestigny à Marie Joubert Commune de Grand
 prestigny. Lesquels nous ont déclaré que
 Margueritte Dupain Grosse. En légitime mariage
 Et domiciliée d'hier ce jour sur les six heures
 au domicile de son père d'une fille qu'ils nous
 présentent à laquelle ils ont déclaré de
 prénom de Margueritte Dupain cette
 Déclaration que les témoins sardits ont certifié
 Conforme à la vérité, à la représentation qui nous est
 faite de l'enfant lui ay rédigé le présent acte
 que juy signé seul les témoins ayant déclaré me
 Le savoir deff Engies à interpellés

Margueritte
 Joubert

Grandelle
 agée